

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation second degré parcours Lettres**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Laélia VERON** **Maîtresse de conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Philippe HAUGEARD** **Professeur des universités**

Membres du jury :

- **M. Philippe BOURDIER** **Maître de conférences**
- **M. Benoît BARUT** **Maître de conférences**
- **Mme Béatrice SCHANG** **Professeure certifiée**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 08 mars 2022


Eric BLOND